

**PARC NATUREL
DE LA VALLÉE DE L'ATTE**

Le Courrier du Parc

Bulletin d'information trimestriel sur les activités
du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

N°4 Décembre 1998

Dossier spécial haies

- La nouvelle réglementation communale
- Quelles essences planter ?
- Quelles aides ?
- Les rôles de la haie

Le top 5 des déchets ramassés le long des routes

Ex æquo : les canettes de bière et les paquets de cigarettes. Les bouteilles en verre arrivent en seconde position, talonnées par les papiers d'emballage et les sachets en plastique.

Dans les bois, la palme d'or revient aux plastiques agricoles.

Le prix de l'originalité est attribué aux landaus et aux cuvettes de WC.

Neuf fois chouette !

Avec papa et maman, nous étions onze au total à habiter le clocher de l'église d'Attert. Voilà une sacrée chouette famille nombreuse !

Comme toute chouette effraie qui se respecte, notre soif d'espace et de découverte nous a donné l'envie de nous aventurer toujours de plus en plus loin. Nous avons quitté le domicile conjugal dans le courant du mois de novembre. Papa et maman pourront enfin respirer un peu...jusqu'à la prochaine fournée !

Protection des haies, bandes boisées et arbres isolés : la commune d'Attert s'investit

Consciente de leur utilité et soucieuse du sort de ses haies, la commune d'Attert vient de se doter de deux outils majeurs : le premier est un sécateur de branches monté sur tracteur destiné à l'entretien et l'amélioration des haies bordant les routes. Le second est un outil administratif visant à protéger le patrimoine naturel que constituent les haies et arbres isolés.

A l'avenir, tout arrachage de haies ou abattage d'arbres isolés, groupés ou alignés situés en dehors de la zone forestière du Plan de Secteur devront faire l'objet d'une demande motivée assortie d'une autorisation préalable. Car trop de haies ont disparu à ce jour et les signes inquiétants d'un déséquilibre écologique profond apparaissent. Certains penseront qu'il s'agit là d'une lourdeur administrative supplémentaire dont on se passerait bien. Mais en pratique, nous sommes convaincus qu'il en ira tout autrement. Chaque demande introduite à la commune sera traitée par du personnel compétent dans des délais rapprochés. Vous recevrez également la visite de l'Ingénieur-conseil du Parc Naturel qui analysera sur place l'objet de votre demande et vous fera part de ses remarques éventuelles. Le bon sens, l'objectivité et le dialogue seront de mise... à chacun de jouer le

jeu ! notre patrimoine naturel nous concerne tous et les habitants du Parc Naturel d'Attert doivent montrer une fois de plus leur participation active en matière de protection de leur environnement !

(Sur simple demande à l'adresse reprise au bas de ce courrier, vous pouvez obtenir une copie complète du présent règlement).





Les échos de la CG

- ⇒ La CG approuve le règlement communal sur la protection des arbres et des haies
- ⇒ La CG approuve la proposition de classement de la carrière de Thiaumont en réserve naturelle. A plus long terme, la carrière de Nobresart pourrait également faire l'objet d'une procédure de classement
- ⇒ Présentation du programme agricole

Quelques essences feuillues bocagères adaptées à la Vallée de l'Attart

Hêtre (*Fagus sylvatica*)

Facile à conduire en haie basse taillée, le hêtre pousse rapidement ; avec l'âge, il réagit moins bien à la taille, d'où la nécessité de le tailler régulièrement pour maintenir une haie bien fournie. Son feuillage mort reste sur l'arbre en hiver (feuillage marcescent). Une variété pourpre (*Cv purpurea*) donne de belles haies colorées.

Charme (*Carpinus betulus*)

Arbre de haie par excellence, le charme se taille très bien. Mieux encore que le hêtre, son feuillage mort reste sur l'arbre en hiver (feuillage marcescent), ce qui protège mieux des regards indiscrets. Il pousse cependant relativement doucement.

Érable champêtre (*Acer campestre*)

Le plus petit de nos érables indigènes ; feuillage esthétique (jolies couleurs automnales) et délicat ; l'érable se conduit très bien en haie basse taillée, mais est vigoureux ; une taille annuelle est nécessaire. Cette essence aimant les sols calcaires est à réserver aux sols de la Lorraine (partie sud de la vallée).

Aubépine (*Crataegus sp*)

Beaucoup d'avantages pour ce petit arbuste, mais deux inconvénients : essence épineuse et sensible au feu bactérien. Se taille à merveille ou se conduit parfaitement en haie libre. Belle floraison odorante en juin, et très jolis fruits rouges en automne. Essence composant les haies anciennes de nos campagnes. Préférer l'aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) sur les terrains secs, et l'aubépine à deux styles (*Crataegus laevigata*) sur les sols plus lourds et humides.

Noisetier (*Corylus avellana*)

Tout le monde connaît le noisetier et ses noisettes. Cet arbuste rustique peut être planté en bouquets, en haie libre ou taillée. Pour la haie, préférer la variété locale plutôt que des variétés sélectionnées pour la culture de noisettes, généralement plus exigeantes. Comportement vigoureux en haie taillée, à associer avec d'autres essences.

Viorne obier (*Viburnum opulus*)

Très bel arbuste ; jolies fleurs blanches au printemps, baies rouges en automne ; à utiliser pour garnir des haies composées d'essences multiples, libres ou taillées.

Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)

Jolies fleurs blanches au printemps, à utiliser également pour garnir des haies composées d'essences multiples, libres ou taillées.

Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*)

Essence de lisière forestière peu fréquente dans nos haies, apprécie les sols calcaires de la Lorraine (partie sud de la vallée). Très jolis fruits rouge corail décoratifs (mais toxiques). Essence à favoriser pour garnir des haies composées d'essences multiples, libres ou taillées.

Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)

À réserver aux sols plus acides des contreforts ardennais ; très jolie fructification en grappes de baies rouges en automne (les oiseaux en raffolent) ; essence à préférer en haie libre multistratée.

Chêne rouvre (*Quercus petraea*)

Croissance très lente, le chêne rouvre ou sessile se conduit bien pour enrichir une haie libre multistratée, ou constituer des bouquets isolés en zone agricole. Il fournit alors une protection idéale pour le bétail.

Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)

À planter en bouquets isolés, ou à traiter en haie libre, ou à recéper tous les cinq à dix ans ; le frêne est idéal en zone agricole.

Merisier (*Prunus avium*)

Cousin sauvage du cerisier; très belle floraison au printemps, jolie couleur automnale, baie comestible appelée merise ou cerise sauvage.

Tilleul (*Tilia sp*)

Arbre culte par excellence, le tilleul est apprécié pour sa longévité ; on le plante à proximité des chapelles, églises, devant les habitations, aux entrées de village et sur les places publiques. Préférer le tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*). Il est préférable de le planter isolément, en bouquets ou alignements.

Noyer commun (*Juglans regia*)

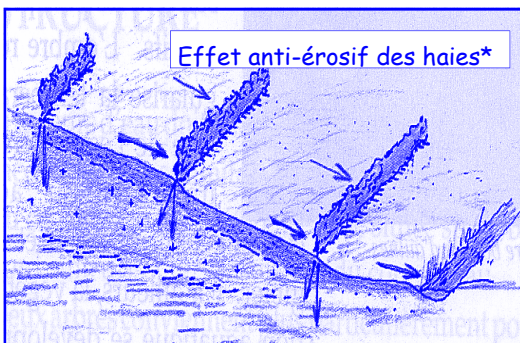
Très bel arbre à planter isolément ou à grands écartements, car le noyer demande beaucoup d'espace (ne convient pas pour la haie libre ou taillée) ; croissance lente les premières années et ensuite vigoureuse. A planter comme arbre d'ornement à proximité d'une habitation ou d'un lieu de culte. Les noix sont récoltées à l'automne et se conservent jusqu'à la récolte suivante. Préférer des variétés locales plutôt que des variétés fruitières parfois mal adaptées.

La Haie : un rôle fondamental souvent oublié

L'épisode de fortes crues de ce mercredi 28 octobre a frappé les esprits : de mémoire d'homme -ou presque- on n'avait jamais vu cela ! Certes les chiffres indiquent une pluviométrie importante dans un laps de temps très court, mais un météorologue averti vous dira -comme bien souvent- que ce genre d'événement n'a rien d'exceptionnel...

Sans prétendre apporter la panacée universelle, c'est l'occasion de rappeler deux rôles majeurs de la haie*:

•Rôle de régulation des eaux : les haies interceptent et drainent les eaux de ruissellement; les racines créent en effet dans le sol des fissures qui acheminent l'eau jusqu'aux nappes phréatiques



Effet anti-érosif des haies*

Une comparaison, menée par le CNRS dans le Morbihan entre un bassin versant bocager et un bassin similaire mais ouvert a montré que le volume des crues journalière du bassin ouvert est environ deux fois plus important que celui du bassin bocager.

D'une façon générale, le rôle tampon de la haie permet d'atténuer les extrêmes (sécheresse et crue).

•Rôle anti-érosif : c'est particulièrement sur les terrains en pente dépourvus de couverture végétale que l'on observe les plus gros problèmes d'érosion en cas de forte pluies (zones de culture, terrassements, carrières). Les haies ont un rôle anti-

érosif important. Bien situées, elles limitent le ruissellement qui entraîne les particules fertiles du sol. Par leur enracinement, elles retiennent la terre et permettent d'éviter le ravinement. Au voisinage des haies, on constate un épaissement des couches de matière organique qui améliore grandement la structure du sol et par conséquent, sa stabilité face à l'érosion. * Guide pour la plantation de haies (RW-1996)

Les subsides à la plantation

La Région wallonne, par l'intermédiaire de sa Division de la Nature et de la Forêt propose une subvention aux particuliers désireux de planter une haie. Cette haie doit bien évidemment correspondre à différents critères de longueur, choix des essences, protection et paillage.

S'il est fait appel à un entrepreneur pour la réalisation de la haie, l'intervention de la Région wallonne est fixée à 70% du montant des factures et est plafonnée à :

- 100 BEF par mètre courant pour une haie mono-rang
- 150 BEF par mètre courant pour une haie à deux rangs
- 200 BEF par mètre courant pour une haie à trois rangs et plus

Si vous réalisez vous même les travaux de plantation, l'intervention de la région wallonne est fixée forfaitairement à la moitié des sommes reprises ci-dessus.

Pour bénéficier de ce genre de subvention, une demande doit être introduite auprès du Directeur du Centre de la Division de la Nature et des Forêts (Av de Longwy, 151, 6700 Arlon Tél 22.44.89).

Si vous êtes agriculteur, sachez que dans le cadre des mesures agri-environnementales, la Région wallonne propose une prime pour le maintien et l'entretien des haies et bandes boisées.

Agenda des activités

- **Mercredi 02 décembre de 14H00 à 16H30:** activité nature du mercredi après-midi; en salle, à la découverte du Parc naturel
- **Samedi 05 décembre de 16H00 à 20H00 :** marché gourmand et artisanal, salle du Cothurne à Attert
- **Mardi 08 décembre à 19H30 :** réunion de la CG, salle du conseil à Attert
- **Mercredi 16 décembre de 13H00 à 17H00 :** visite d'une ferme équipée d'une installation de biométhanisation (voir ci-contre)
- **Mardi 29 décembre de 8H00 à 18H00 :** voyage en car à Bruxelles, cinquantenaire et IRSNB : expo « le dernier continent », « vivre ou survivre » (voir ci-contre)
- **Samedi 06 mars de 16H00 à 20H00 :** marché gourmand et artisanal, salle du Cothurne à Attert

Les mouvements associatifs attertois peuvent utiliser gratuitement cet espace pour annoncer leur manifestations. Date de clôture des prochaines annonces couvrant la période de mars à juin 1999 : le 24 février 1999

Bulletin d'information trimestriel sur les activités du Parc Naturel de la Vallée de l'Attart

2b rue des Potiers, 6717 Attart
☎ 063/22.78.55 Fax 063/22.16.98
Rédaction

Équipe de l'Asbl « Au Pays de l'Attart »

Editeur responsable

M. Nickers, vice-président de la Commission de Gestion

Imprimé sur papier recyclé

Ne pas jeter sur la voie publique

16-20 h : horaire adopté par le marché gourmand et artisanal d'Attart qui prendra ce 05 décembre des couleurs provençales !

Le douzième marché gourmand et artisanal aura lieu le samedi **05 décembre** à la salle du Cothurne à Attert. Suite au succès remporté lors de la dernière édition et à la demande des visiteurs et des producteurs, le marché sera dorénavant accessible au public de **16 à 20 heures**.

Une trentaine d'artisans et de producteurs vous proposeront leurs oeuvres et produits du terroir. **Un stand de dégustation de produits aux saveurs sucrées, salées ou fumées éveillera vos papilles gustatives.** En cette période de l'année, l'artisanat prend des couleurs de fête. Voici l'occasion de choisir vos décorations et cadeaux et de commander des produits de qualité pour vos repas de fin d'année.

Lors de cette édition, vous aurez l'occasion de découvrir des **produits de bouche et de l'artisanat provenant de Provence** : terrines, plats cuisinés, foie gras de canard, truffes, tapenade, huile d'olives, nougat, Pastis et liqueurs, santons, cadeaux senteurs,...

Comme l'année dernière, le "Lion's club Val d'Attart" vous proposera des boules de Noël un peu particulières. A l'aide de ces boules, les enfants pourront décorer un sapin géant situé sur la place Léopold à Arlon. Le bénéfice de cette activité est destiné à "**Mistral Gagnant**", association qui a pour but de réaliser le rêve d'enfants malades.

Le 16 décembre : visite commentée d'une ferme équipée d'une installation de biométhanisation au GDL.

Horaires 13H00, retour vers 17H00

Rendez-vous : Maison du Parc, 2 rue des Potiers à Attart

PAF : 250 bef 25 places disponibles

Réservation souhaitée au 22.78.55 pour le 11 décembre au plus tard

Le Centre Culturel de Martelange nous invite à Bruxelles

Une journée axée sur deux thèmes à Bruxelles le mardi 29 décembre :

• « **Le Dernier Continent** », ou l'extraordinaire expédition qu'Adrien de Gerlache dirigea avec son bateau « La Belgica » en antarctique

• **Visite de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique**

Transport, Horaires : **en car**, départ à 8H00, retour vers 18H00

Rendez-vous : Maison du Parc, 2 rue des Potiers à Attart

Possibilité de petite restauration sur place

Prix : Adultes 900 BEF, moins de 12 ans accompagnés 850 BEF

Renseignements et inscriptions au 22.78.55 ou 60.08.70 pour le 09 décembre 12H00 au plus tard; nombre de places limité

Haies et vergers : liste des publications disponibles

⇒ Guide pour la plantation de haies (RW-1996-82p)-Gratuit

⇒ Guide pratique de réalisation de haies (OWDR-1995-19p)-Gratuit

⇒ Un patrimoine à sauvegarder, le verger de hautes tiges (Les Bocages Asbl-1995-8p)-Gratuit

⇒ Votre jardin au naturel (RW-1995-32p)-Gratuit

⇒ Variétés anciennes d'arbres fruitiers recommandées pour la culture d'amateurs (CRA Gembloux-1994)-150FB